P605
1K Aqua-Bodensiegel R10

Pour les caves, les greniers, les salles de loisirs et de stockage

Description du produit

Domaine d'application	Pour les revêtements sur les surfaces en béton, crépi et chape dans les caves, greniers, locaux de loisirs et de stockage. Ne convient pas pour le revêtement de sols de garages, de balcons ou de surfaces horizontales exposées en permanence à l'eau.
Propriétés du produit	▪ Faible émission (conforme à l'AgBB) ▪ Approuvé pour les bacs de récupération d'huile ▪ Satinée, haut pouvoir couvrant, insensible aux salissures ▪ Antidérapant R10 ▪ Microporeux ▪ Séchage rapide
Normes / Certificats / Examens externes	Revêtement pour le revêtement de surfaces en béton, crépi et chape dans les bacs de rétention et les locaux de rétention pour le stockage de liquides dangereux pour l'eau, voir certificat général de contrôle de la construction de la Materialprüfungs- und Forschungsanstalt Karlsruhe (MPA Karlsruhe). Non valable pour les matériaux teintés à partir de bases.
Liants	Dispersion d'acrylate, Dispersion de polyvinylacétate
Pigments	dioxyde de titane

Degré de brillance	Satiné
Teinte	Base 2, Base 3, RAL 7030, RAL 7032
Conditionnement	5,0 l / 12,5 l
Densité	Env. 1,22 – 1,30 g/cm^3, selon la teinte
Teinter	Teintable à la machine dans le système PROFITEC Color-Mix. Vérifier la précision de la teinte avant le traitement – pas d'échange. Les demandes de dédommagement pour des divergences de couleur survenues après l'application ne pourront être prises en compte. N'utilisez qu'une seule teinte par production/boite/n° de lot sur des surfaces continues.

Application

Mise en œuvre	Application au rouleau et à la brosse. **Peindre:** Pour l'application au pinceau, utiliser des pinceaux pour radiateurs avec des poils en plastique. **Application au rouleau:** Pour obtenir le meilleur résultat de surface possible sur des supports lisses en application au rouleau, nous recommandons l'utilisation d'un rouleau à peinture avec une hauteur de poil d'au moins 6 mm.
Réalisation	Préparez les fonds selon les règles de l'art. Voir chapitre «Préparation/ Impression du support». **Revêtement de sol :** Sur les supports très absorbants (par ex. chape neuve), appliquer la couche de fond diluée à 30 % d'eau, puis 1 à 2 couches de finition non diluées ou diluées à 10 % maximum. **Revêtement des carters d'huile :** Appliquer au moins une couche de fond et trois couches de finition non diluées. Respecter les valeurs de consommation minimales.
Température d'application	Température de l'objet et température ambiante pendant l'application et le séchage : min. +8 °C.

Informations d'application	▪ Bien mélanger avant utilisation. ▪ Lors de l'application du produit de revêtement dans des bacs de rétention et des espaces de rétention, il convient de respecter les conditions du certificat général de surveillance des chantiers. Le certificat général de surveillance des chantiers est disponible auprès du fabricant. ▪ Respecter un temps de séchage suffisant entre les couches. ▪ Assurer une ventilation adéquate pendant le traitement et le séchage à l'intérieur. ▪ Sur des surfaces contiguës, n'utiliser que des matériaux d'une même fabrication (lot). ▪ Les colorants organiques (p. ex. café, vin rouge, pétales de fleurs, etc.) ainsi que divers produits chimiques (p. ex. lubrifiants, acides, etc.) peuvent entraîner des changements de couleur. En règle générale, la fonctionnalité du revêtement n'en est pas affectée. ▪ **Revêtement des bacs de récupération d'huile :** les couches successives doivent être appliquées dans des teintes différentes afin d'éviter les défauts. Afin de rendre les différentes couches visibles, la deuxième et la troisième couche ne doivent être appliquées que jusqu'à ce qu'une bande de 1 cm de large de la couche précédente reste visible. Une fois le revêtement terminé, une plaque indiquant le matériau de revêtement, la date d'exécution et l'applicateur doit être apposée à un endroit bien visible.
Rendement	**Sol :** Env. 150 – 250 ml/m² par couche **Bac de récupération d'huile :** Pour le revêtement des bacs et locaux de récupération d'huile de chauffage, la structure de peinture suivante est nécessaire : Couche de fond : diluée à 30 % avec de l'eau, appliquer les 3 couches de finition suivantes non diluées en changeant de couleur. L'épaisseur totale de la couche sèche doit être d'au moins 0,36 mm (360 µm). Pour cela, une consommation totale du produit de revêtement non dilué d'au moins 1,15 kg/m² (900 ml/m²) est nécessaire.
Dilution	Couche de fond avec max. 30 % d'eau. Couche intermédiaire et finale avec max. 10 % d'eau.
Séchage	A +20 °C à 65 % d'humidité relative: **Sec en surface** après env. 8 heures **Praticable** après env. 24 heures **Pleinement résistant** après environ 7 jours Le temps de séchage dépend de l'épaisseur de la couche et de la température. En cas de températures plus basses et/ou d'humidité plus élevée, les temps de séchage sont prolongés en conséquence.

Nettoyage du matériel	Nettoyer à l'eau immédiatement après emploi, éventuellement avec un détergent.
Informations générales	▪ Toutes les fiches techniques des produits mentionnés dans cette fiche doivent être également respectées. ▪ Nous recommandons l'utilisation de produits ménagers neutres pour le nettoyage et l'entretien des surfaces rénovées. Ne pas utiliser d'éponges à récurer, de poudre à récurer, etc. ▪ En raison du grand nombre de substrats possibles et d'autres facteurs d'influence, il est conseillé de créer une surface d'essai avant de commencer l'application. ▪ Afin d'obtenir une longue durée de vie du revêtement, il convient de vérifier au moins une fois par an si le revêtement est endommagé. Les dommages doivent être réparés de manière professionnelle. ▪ Les teintes prêtes à l'emploi peuvent être utilisées pour le revêtement de surfaces en béton, enduites et de chapes (avec la référence normative correspondante) dans des bacs de rétention et des espaces de rétention à l'intérieur de bâtiments fermés de tous côtés lors du stockage de fioul EL selon DIN 51603 – 1:2017 – 03, d'huiles inutilisées de moteurs à combustion et d'engrenages de véhicules automobiles ainsi que de mélanges d'hydrocarbures saturés et aromatiques avec une teneur en aromatiques ≤ 20 % en masse et un point d'inflammation > 60 °C. Une fois installé, le produit répond aux exigences de la classe de réaction au feu E selon la norme DIN EN 13501 – 1. ▪ Peut également être utilisé dans les zones extérieures protégées contre l'humidité, par exemple les arcades couvertes, à l'exclusion de l'eau stagnante et de l'exposition permanente à l'humidité.

Préparation/Impression du support

Support

Le support doit être sec, propre, stable, exempt de poussière, d'huile et de graisse, adhérent et exempt de laitance de ciment et de produits de cure. Laisser sécher les supports neufs à base de ciment pendant au moins 5 semaines. La teneur en humidité des sols en béton et des chapes en ciment ne doit pas dépasser 4 %. Protéger le support contre les remontées d'humidité conformément à la norme DIN 18195 ; si les surfaces de sol non enterrées ne sont pas suffisamment isolées, des taches et des dommages dus au décollement peuvent apparaître.

Nettoyer les surfaces résistantes et sales par jet d'eau ou de vapeur. Préparer mécaniquement les surfaces non portantes, farinantes et fortement souillées par des huiles par exemple. Pour les petites surfaces, nettoyage manuel possible, pour les grandes surfaces, préparation du support par ex. par grenaillage. Poncer légèrement les supports lisses et les anciennes peintures, éliminer la poussière par aspiration.

Pour le revêtement des bacs de récupération d'huile, les conditions suivantes doivent être particulièrement respectées :

Conditions de construction :
Le fioul EL est classé comme liquide inflammable par le règlement CLP (règlement (CE) n° 1272/2008). Les exigences découlant des règles techniques relatives aux substances dangereuses – prévention des risques d'inflammation dus aux charges électrostatiques (TRGS 727) doivent être respectées. Des mesures constructives doivent être prises pour éviter les fissures de tassement et de retrait dans les murs d'enceinte et le fond des bacs de rétention et des espaces de rétention (par ex. denture, armature, ancrage, etc.) Le cas de charge «pression de liquide» doit être pris en compte. Les joints de dilatation ne sont pas autorisés dans la zone des bacs de rétention et des espaces de rétention. Les surfaces de béton, de crépi et de chape doivent être porteuses et exemptes de défauts. Les arêtes intérieures doivent être réalisées sous forme de gorges. Le crépi et la chape doivent adhérer solidement aux éléments porteurs ou aux murs d'enceinte et à la semelle. Leur surface ne doit pas être lissée à la truelle d'acier, mais frottée avec une planche de bois. Un poudrage ultérieur au ciment n'est pas autorisé. Les passages de tuyaux dans la zone située en dessous du niveau maximal possible de liquide dans les bacs de rétention et les salles de rétention ne sont pas autorisés. Les maçonneries ainsi que les surfaces en béton qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus doivent être recouvertes d'un enduit de ciment solidement adhérent. Les surfaces en béton, les enduits et les chapes doivent être secs depuis au moins 28 jours avant d'être recouverts.

Les exigences minimales et les normes suivantes s'appliquent à la qualité des supports :

Béton : classe de résistance C20/25 conformément à
DIN EN 206 – 1:2001 – 07 avec DIN EN 206 – 1/A1:2004 – 10 et DIN EN 206 – 1/A2:2005 – 09, DIN EN 992 – 1-1 :2011 – 01 DIN EN 1992 – 1-1/NA:2013 – 04, DIN EN 1992 – 1-1/A1:2015 – 03, DIN EN 1992 – 1-1/NA/A1:2015 – 12, DIN 1045 – 2:2008 – 08, DIN 1045- 3:2012 – 03, DIN 1045 – 3/ Rectification 1:2013 – 07

Enduit : groupe de mortiers d'enduit CS IV ou PIII selon
DIN EN 998 – 1:2017 – 02 ainsi que DIN 18550 – 1:2014 – 12 et
DIN 18550 – 2:2015 – 06

Chape : classe de résistance C25/F4 selon DIN EN 13813:2003 – 01 ainsi que DIN 18560 – 3:2006 – 03, tableau 1 en liaison avec DIN 18560 – 1:2015 – 11, paragraphe 7.5

L'action de l'eau sur le dos du revêtement doit être évitée. Si des eaux souterraines, des eaux d'infiltration ou d'autres eaux peuvent pénétrer dans l'ouvrage par l'arrière, celui-ci doit être étanchéifié en conséquence. Pour cela, il convient d'appliquer au moins la norme DIN 18195 – 4:2011 – 12 Etanchéités de bâtiments, étanchéités contre l'humidité du sol (eau capillaire, eau adhérente) et l'eau d'infiltration non stagnante sur les dalles de sol et les murs, dimensionnement et exécution.

Ce n'est que lorsque les conditions de construction sont réunies qu'un revêtement peut être appliqué, car ce n'est qu'alors qu'il peut remplir sa fonction.

Information

- Le produit de revêtement peut ponter des fissures dans le support jusqu'à une largeur de fissure de 0,2 mm. Pour les constructions en béton armé selon les normes DIN EN 1992 – 1-1:2011 – 01, DIN EN 1992 – 1-1/NA : 2013 – 04, DIN EN 1992 – 1-1/A1:2015 – 03, DIN EN 1992 – 1-1/NA/A1:2015 – 12, une limitation de la largeur des fissures à ≤ 0,2 mm doit être démontrée conformément à ces normes.
- Selon la sollicitation mécanique, les supports, par exemple les chapes en béton ou en ciment, doivent présenter une qualité de surface élevée correspondante avec les résistances minimales suivantes (résistance à la compression) :
  Sollicitation légère / charge de marche : 25 N/mm² ou C 25/30
  Sollicitation moyenne : 35 N/mm² ou C 35/45
- La résistance à la traction du support doit être d'au moins 1,5 N/mm².
- Le support à revêtir doit être capable d'absorber les contraintes mécaniques attendues. Le revêtement ne peut pas assumer cette fonction.
- Les sols en béton et les chapes très sablonneux ou friables ne sont pas des supports pouvant être recouverts. Risque de décollement.

- Les supports liés au ciment (chape, béton) jusqu'à 50 mm d'épaisseur peuvent être recouverts au plus tôt 4 semaines après leur réalisation. Pour les supports liés au ciment plus épais, compter au moins 5 jours/cm d'épaisseur supplémentaire. Une mesure de l'humidité doit être effectuée à titre de contrôle. La teneur en humidité ne doit pas dépasser 4 %.
- Tous les revêtements sont plus ou moins sensibles à la pénétration d'humidité par l'arrière. C'est pourquoi les murs ou les dalles de sol bétonnés contre la terre doivent être suffisamment protégés par une étanchéité à l'humidité au dos (DIN 18195). Dans le cas de surfaces de sol sans cave, qui ne sont pas ou mal étanchées vers le bas, l'accumulation d'humidité sous le revêtement peut entraîner des dommages de décollement et la formation de taches.
- Les masses d'égalisation à base de ciment, renforcées par des matières plastiques, doivent être contrôlées quant à leur capacité de revêtement, si nécessaire des surfaces d'essai doivent être appliquées.
- Les supports dans la surface desquels des produits auxiliaires (par exemple de la cire) ont été incorporés pour les lisser doivent être prétraités en conséquence (fraisage, grenaillage). Effectuer ensuite un essai de revêtement.
- En cas de rénovation d'un ancien revêtement adapté et solide, il est nécessaire de poncer soigneusement l'ancienne couche afin de garantir une bonne adhérence de la nouvelle.
- Les briques et les carreaux émaillés, ainsi que le grès cérame fin, présentent des surfaces aux propriétés d'adhérence critiques pour les revêtements. Grâce à une préparation mécanique spéciale du support et à l'utilisation d'un primaire d'adhérence à deux composants, il est possible de créer les conditions nécessaires à l'application du revêtement. Veuillez prendre contact avec notre service de conseil technique.

Instructions

Composants selon VdL	Dispersion d'acrylate, Dispersion de polyvinylacétate, dioxyde de titane, carbonate de calcium, silicates, eau, glycols, produit auxiliaire filmogène, additifs
Ordonnance sur les produits biocides (528/2012)	Ce produit est un «produit traité» au sens de l'article 58, paragraphe 3, du règlement 528/2012 de l'UE (pas de produit biocide) et contient les ingrédients actifs biocides suivants: benzisothiazolinone, Benzisothiazolinone, IPBC, 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, masse réactionnelle de C(M)IT/MIT (3:1).
Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008[CLP].	Voir la fiche de données de sécurité pour l'étiquetage.

CODE GIS	BSW20
Information COV	Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/i): 140 g/l (2010). Ce produit contient <1 g/l COV.
Stockage	Toujours au sec et au frais, mais à l'abri du gel. Garder les contenants ouverts hermétiquement fermés. Appliquer prochainement le matériau dilué.
Elimination	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/le sol. Élimination selon les directives officielles. Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les résidus de matériaux séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères, les résidus de matériaux liquides en concertation avec l'entreprise locale d'élimination des déchets. CED: 080112
Conseils de sécurité complémentaires	Utiliser des lunettes de sécurité et un filtre combiné A2/P2 pour les travaux de projection. Veiller à bien aérer l'intérieur pendant l'application et le séchage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant la peinture.
Service Technique	**Téléphone:** 00800 / 63 33 37 82 (Sans frais pour les réseaux fixes Allemagne, Autriche, Suisse, Pays-Bas) **E-Mail:** anwendungstechnik@meffert.com

La présente fiche technique remplace toute documentation antérieure pour ce produit. Ces informations techniques sont basées sur la technique actuelle et sur l'expérience de notre service d'ingénierie d'application. En raison de la diversité de la nature et de l'état des fonds à traiter, il advient à notre clientèle la responsabilité de vérifier dans les règles de l'art l'aptitude de notre produit à l'emploi prévu. Nous déclinons toute responsabilité pour les applications qui ne sont pas clairement mentionnées dans cette fiche technique. Veuillez contacter ici notre service technique d'application avant d'effectuer tout travail. Ceci s'applique en particulier aux combinaisons avec d'autres produits.

Meffert AG Farbwerke
Sandweg 15
55543 Bad Kreuznach
Allemagne
Téléphone : +49 671/870-0
E-mail : info@meffert.com
www.meffert.com